



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni à l'espace François Mitterrand, salle La Savoyarde, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		M. DURET	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		B. SANTAIS	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

219-2024 – CONVENTION D’OBJECTIFS ASDER 2025 : PROGRAMME D’ACTIONS EN FAVEUR DE LA RENOVATION DES LOGEMENTS.

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Conformément à la convention Pacte territorial France Rénov’ – Coeur de Savoie, il est proposé de renouveler, pour 2025, la convention annuelle d’objectifs proposée par l’ASDER : Programme d’actions en faveur de la rénovation des logements.

Celle-ci s’articule autour de 3 volets dont les 2 premiers concourent à la mise en œuvre de la convention Pacte territorial France Rénov’ – Coeur de Savoie, le 3^{ème} est une réponse à un appel à projet de l’ADEME :

1. **Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels** : développement d'outils et d'actions d'information, de communication et d'animation ayant pour but de :
 - Faire connaître aux ménages l'offre de service publique locale, les sensibiliser à s'engager dans des travaux performants et à rejoindre des parcours d'accompagnement adaptés et sécurisés.
 - Renforcer les dynamiques professionnelles locales en faisant connaître ce service de proximité, développer la montée en compétences des professionnels.
 - Structurer la coordination de l'ensemble des acteurs.

2. **Information conseil et orientation des ménages** : permanences téléphoniques et rendez-vous personnalisés.
 - Permanences téléphoniques : Il s'agit d'apporter des premiers éléments de réponses aux questionnements du ménage ou du représentant de la copropriété, en analysant sa situation et définissant l'ambition du projet de travaux de rénovation. Les permanences téléphoniques sont tenues par l'ASDER tous les jours de 9 à 12h et de 14 à 17h sauf le jeudi matin.
 - Rendez-vous personnalisés : à la suite de l'information de premier niveau, il peut être proposé aux particuliers et aux copropriétaires qui souhaitent approfondir leur projet, un rendez-vous personnalisé. En Cœur de Savoie, 3 permanences mensuelles ont lieu à Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et Valgelon-La Rochette

3. **Développer une offre d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA)** via la réponse à un appel à projet de l'ADEME intitulé « L'auto rénovation accompagnée : mieux coopérer pour booster la rénovation énergétique des logements ». L'équipe « Coo'BâtiSa » formée par l'ASDER, Cœur de Savoie et les Compagnons bâtisseurs en a été lauréate début septembre 2024.

Coo'BâtiSa vise à impulser une dynamique coopérative entre les professionnels et les habitants pour la réhabilitation énergétique du bâti Savoyard. Le projet propose de mobiliser et d'accompagner les entreprises à intégrer l'auto rénovation accompagnée dans leur offre de service.

Ce projet est prévu sur 2 années (2025-2026) et son coût global est estimé à 58 000 € pour lequel les recettes suivantes seraient mobilisées : ADEME : 40 000 €, Cœur de Savoie : 10 000 €, ASDER : 8000 €

Au final, la dépense à inscrire au budget 2025 pour l'ensemble de la convention avec l'ASDER s'élèverait à 42 147 €. Après participation des partenaires précités dans le cadre du Pacte territorial, le reste à charge prévisionnel Cœur de Savoie pour 2025 serait de 17 174 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annuelle 2025 d'objectifs à conclure avec l'ASDER : « Programme d'actions en faveur de la rénovation des logements privés » et ses annexes;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions correspondantes à la mise en œuvre de cette convention ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET



La Présidente,

Béatrice SANTAIS